



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prix

Question écrite n° 69002

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les conséquences de la guerre des prix pour le monde agricole et l'agroalimentaire. Courant octobre, la grande distribution a entamé les négociations annuelles de prix et celles-ci devraient se poursuivre jusqu'en février. Force est de constater que les baisses de prix accordées aux consommateurs sont dans la plupart des cas compensées par une baisse du prix d'achat aux fournisseurs. Ces pratiques fragilisent de nombreuses exploitations agricoles et sont par là-même fortement préjudiciables à l'emploi. Elles sont non moins préjudiciables au secteur agroalimentaire qui, faut-il le rappeler, réalise un chiffre d'affaires de 160 milliards d'euros et emploie près de 500 000 salariés. Cette situation est donc parfaitement intolérable. D'où l'impérieuse nécessité qu'il y a de parvenir au plus vite à une solution de compromis qui permette de préserver à la fois le pouvoir d'achat des consommateurs, la qualité des produits et la viabilité économique des exploitations agricoles et des entreprises de l'agroalimentaire. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce dossier.

Texte de la réponse

Les relations commerciales au sein de la filière alimentaire sont marquées par des tensions récurrentes entre les acteurs. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la forte volatilité des prix des matières premières agricoles et la baisse des prix des produits alimentaires depuis le début de l'année 2014 s'imposent désormais comme des tendances de fond. Ces éléments, associés à une faible croissance, mettent en danger l'équilibre économique des filières et diminuent leur capacité à investir dans l'outil de production. Ils jouent également un rôle négatif sur l'emploi pour l'ensemble des maillons de la filière alimentaire. Ainsi, l'amélioration des relations entre tous les acteurs de la filière est un enjeu stratégique pour l'avenir, sur lequel le Gouvernement est pleinement mobilisé. Le Gouvernement a réuni le 17 juillet 2014 l'ensemble des distributeurs et les représentants des fournisseurs pour rappeler que les contrôles relatifs aux pratiques commerciales seraient renforcés et que tout manquement à la loi serait sanctionné, et pour inviter les acteurs à s'engager dans des réflexions sur une amélioration structurelle de leurs relations. Les participants ont partagé le constat d'une situation économique difficile pour l'ensemble du secteur, qui met en danger l'équilibre des filières. Une nouvelle table ronde a réuni les différents acteurs de la filière alimentaire le 23 octobre 2014, dans un climat d'apaisement et de recherche du consensus. Plusieurs engagements importants ont été pris à l'issue de cette réunion. Le ministre de l'économie a saisi le 29 octobre 2014 l'autorité de la concurrence concernant les récents regroupements de centrales d'achats dans la grande distribution pour que la transparence règne. L'autorité de la concurrence a également été sollicitée par la Commission des affaires économiques du Sénat dans ce sens. Elle rendra son avis au cours du premier trimestre 2015. Les distributeurs se sont engagés à tenir compte de la situation difficile de certaines filières, et à ne pas utiliser le fait que leurs fournisseurs bénéficient du CICE pour faire pression sur le prix. Les dispositions en matière de relations commerciales de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation sont désormais pleinement applicables. Le décret relatif à la modernisation des moyens de contrôle et des pouvoirs de sanctions de la DGCCRF a été publié le 30

septembre dernier. Le décret relatif à l'introduction obligatoire d'une clause de renégociation pour permettre d'assurer une répartition équilibrée des variations des coûts des matières premières a été publié le 17 octobre 2014. De plus, dans le cadre du contrat de la filière alimentaire et grâce au travail de la médiation inter-entreprises, le référentiel du label relations fournisseur responsables a été signé le 6 novembre 2014 par l'association nationale des industries alimentaires, Coop de France, la fédération du commerce et de la distribution, Système U, Auchan, Carrefour et Cora. D'autres enseignes (Casino, Intermarché) ont confirmé leur soutien à la démarche et leur volonté de signer prochainement. Des premiers candidats à la labellisation se sont déjà manifestés, à l'image de Système U. Un comité de suivi des relations commerciales a été mis en place, associant toutes les parties prenantes, afin notamment de suivre le déroulement des négociations commerciales 2015. La première réunion s'est tenue le 17 décembre. Enfin, le Gouvernement se félicite des différentes initiatives privées développées par les professionnels visant à développer l'origine France (viandes de France, lait de France, etc) et des engagements pris par les GMS pour appuyer ces démarches et mettre en valeur ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69002

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9583

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10819